

mémo [RÉSO]

SOMMAIRE

PAGE 2
REPORTAGE

Travailler
autrement

PAGE 4
INTERVIEW

Focus sur l'ESUS
Thierry Courret

PAGE 5
TÉMOIGNAGE

Focus sur l'ESUS
Isabelle Ganon

PAGE 6
DÉCRYPTAGE

Dispositif
RT SCOP

MON ENTREPRISE VERS L'ESS !



ÉDITO

La programmation annuelle de RÉSO solidaire permet la découverte et la promotion du développement de modes d'entreprendre respectueux de l'humain, de l'environnement, ce, au travers de thématiques transversales bimestrielles. L'occasion d'analyser des sujets à travers des temps réguliers. En cela, le "RÉSO" constitué du pôle et de ses membres propose périodiquement l'analyse des sujets afin d'en dégager des résumés sous forme de « note des possibles » sur le territoire, afin de constituer un aide-mémoire collectif.

Ce nouveau format sera testé sur un an, afin de trouver sa forme finale. Aussi, nous comptons sur vos retours pour que nous puissions capitaliser expériences et pratiques, et donner à voir la richesse de notre territoire à travers l'humain et ses modes d'organisations.

Parce qu'une entreprise ne naît pas toujours "ESS"* et qu'il est toujours possible de le devenir et ce, à différents moments de son existence, ce mémo[RÉSO] n°1 s'attache au passage en "ESS". Seul ou à plusieurs, il est possible de faire le choix de l'ESS une fois son entreprise créée. À travers un regroupement (une coopérative d'activités et d'emploi - ex. Élan Créateur, SMART), un agrément (ESUS), une transformation de sa société commerciale en société coopératives de production (SCOP)...

Bonne lecture !

Haud Le Guen
Directrice de RÉSO solidaire

*économie sociale et solidaire

POUR TRAVAILLER AUTREMENT

Nichée en retrait entre la pharmacie et la maison de la presse, sur la place du colombier, l'entrée est plutôt discrète : il faut ensuite suivre les flèches pour accéder au Bigrellieu, espace de coworking installé au 2ème étage. Là, à quelques minutes à pied de la gare, vous trouvez 400 m² de bureaux et de salles de réunion mutualisées par trois sociétés coopératives, au rang desquelles Oxalis, coopérative d'activités et d'emplois. Des espaces vastes et lumineux défilent quand on rejoint le petit bureau de Cécilia Monneau. À la manœuvre depuis quelques mois pour Oxalis Ouest, cette jeune femme accompagne ceux qui « veulent entreprendre et travailler autrement ».

La coopérative est de plein pied dans le champ de l'économie sociale et solidaire : « nous mutualisons des ressources, des services, des savoirs et des pratiques ». Prise en charge de la comptabilité, conseil stratégique, assistance aux marchés publics, soutien au projet et au parcours... Oxalis propose aux entrepreneurs un portage juridique et social qui leur permet d'avoir le statut d'entrepreneur salarié, et leur permet d'intégrer une gouvernance coopérative. Car « l'entreprise est partagée, mutualisée, appartient à ses coopérateurs ».

DU CONSULTANT AU BOULANGER

Exception faite du gros œuvre et de certaines activités réglementées, ceux qui s'embarquent dans l'aventure Oxalis exercent tous les métiers : du consultant à l'ébéniste, de la prof de yoga au thermicien, du formateur au boulanger... De cette multitude de métiers naissent des groupes de coopération économique au sein desquelles les entrepreneurs peuvent partager leurs expériences, leur expertise et même trouver des opportunités de marchés. C'est le cas des « Élus du futur », un collectif d'entrepreneurs qui a décidé de rassembler ses compétences pour proposer un accompagnement spécifique aux élus des collectivités territoriales car Oxalis est agréée par le ministère de l'intérieur pour les former.

Autrement dit, la coopérative rassemble tous ceux qui, en rejoignant un réseau, en s'inscrivant dans un cadre collectif et coopératif, veulent impulser un changement dans la manière dont on pense le travail, explorer de nouvelles formes d'organisation. Aujourd'hui

« NOTRE
MODÈLE EST
SOLIDAIRE :
ON EST PLUS
FORT ET ON
SOUTIENS
LES PLUS
FRAGILES »



Cécilia Monneau, Accompagnatrice référente chez Oxalis

Oxalis Ouest compte une vingtaine de coopérateurs, pour 240 au national, avec la volonté de se développer sur la région. « On accompagne volontiers des collectifs, par exemple en design de service, démarche abordant la forme des services du point de vue des utilisateurs, ou comme «La Trame», dont les approches croisent le développement communautaire, la dynamique de groupe et l'éducation populaire. Notre accompagnement vise alors à les aider dans leur trajectoire économique et sociale ». Et parfois des personnes changent complètement d'activité tout en restant dans la coopérative, ou bien développent deux activités différentes. « Les parcours peuvent être très variés ». Y compris en termes d'engagement : « la coopérative appartient aux coopérateurs sociétaires, qui peuvent s'investir au sein du conseil d'administration, au CSE... Ils construisent

la coopérative au quotidien, en utilisant les compétences qui y sont présentes ». Des coopérateurs en plus grand nombre avec le COVID ? « On le sent. Suite à la crise certains se posent des questions sur leur manière de travailler, comment ils envisagent leur vie professionnelle ; Et surtout notre modèle est solidaire : on est plus fort et on soutient les plus fragiles quand il y a des événements de cette ampleur ».

COMMENT CELA SE PASSE POUR ENTRER DANS LA COOPÉRATIVE ?

On peut entrer via un CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) qui permet de porter juridiquement l'activité sans avoir à verser immédiatement de cotisations sociales (mais en conservant ses droits sociaux) ; ou, si l'activité économique le permet, directement via un CESA (contrat d'entrepreneur salarié associé) qui permet d'être salarié par la coopérative, tout en restant autonome sur l'activité. Vous avez trois ans (mais ce peut être plus tôt) pour participer au capital, prendre des parts.

Une partie de votre résultat est mutualisée pour abonder l'outil commun, soutenir le projet. Également vous devez contribuer au fonctionnement, à proportion de votre chiffre d'affaire (environ 15 %). À la différence d'autres coopératives d'emploi (comme Élan créateur qui peuvent à ce titre être subventionnées), Oxalis n'est pas sur l'émergence. Le modèle économique tient ici principalement sur les ressources propres, donc les contributions des coopérateurs. Il est préférable d'avoir un chiffre d'affaire annuel minimum d'environ 15 à 20 000 €. De façon à ce que la contribution ne pèse pas trop lourd sur l'activité de chacun.



Espace de Co-working ; Le Bigre!Lieu

CHIFFRES CLÉS

240

240 coopérateurs au national

23

23 coopératives chez Oxalis Ouest

15%

Contribution au fonctionnement à hauteur de 15% du chiffre d'affaires

20 000

chiffre d'affaires minimum de 15 à 20 000€

5

5 établissements en Région



REPÈRES

OXALIS

Créée en 1997 en Rhône Alpes, Oxalis compte un siège à Aix-les-Bains, et cinq établissements en région, dont celui pour l'Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) depuis 2007.

CONTACT

Oxalis Ouest
Bureaux partagés Bigre!Lieu, 8 Place du Colombier,
35200 Rennes
02 30 96 04 73
<https://www.oxalis-scop.fr/>

L'AGRÈMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE (ESUS), C'EST QUOI ET C'EST POUR QUI ?

Entretien avec Thierry Courret, référent ESS à la Direccte Bretagne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).



Thierry Courret, référent ESS à la Direccte Bretagne

QUELLE DÉFINITION DONNERIEZ-VOUS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

L'ESS c'est un mode d'entreprendre. Qui s'appuie sur des principes, repose sur des valeurs : un but autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, un capitalisme encadré (réinvestir la majorité de ses bénéfices dans l'entreprise...). Sur cette base, les structures historiques (associations, mutuelles, coopératives, fondations...) relèvent de droit, par leur nature même, de l'ESS. Et, grande nouveauté, pour encourager le développement de l'ESS, la loi Hamon de 2014 a élargi le périmètre aux sociétés commerciales qui intègrent ces principes dans leurs statuts. Les sociétés de droit commercial (SA, SARL, SAS...) peuvent choisir d'intégrer l'ESS dès lors qu'elles respectent ces principes, qui doivent être inscrits dans leurs statuts. Cela permet ainsi à ceux qui veulent entreprendre en société commerciale

mais qui veulent donner du sens à leur activité d'intégrer une démarche sociale et solidaire.

QU'EST-CE QUE REPRÉSENTE L'AGRÈMENT ESUS POUR CE SECTEUR ?

Selon les années, la Direccte délivre entre 30 et 50 agréments sur toute la Bretagne. Pour un total d'un peu moins de 200 structures labellisées ESUS en 4 ans. Essentiellement des associations et, de plus en plus, des jeunes sociétés commerciales en création. L'ESUS est conçu comme un sous-ensemble plus restrictif de l'ESS. Avec cette principale caractéristique : l'impact de l'utilité sociale doit être significatif sur l'équilibre financier. Exemple dans le cas d'une association d'agriculteurs ouvrant un site de vente en direct, cette activité de développement d'un circuit court doit être valorisée à au moins 50 % du chiffre d'affaires.

ESUS SIGNIFIE ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE, COMMENT DÉFINIT-ON CETTE « UTILITÉ SOCIALE » ?

La Loi fixe trois critères alternatifs : une activité qui consiste à soutenir des personnes en situation de fragilité ; la lutte contre les exclusions et les inégalités (avec le développement du lien social et de la cohésion territoriale) ; une activité liée au développement durable, avec la condition que cette activité soit liée à l'un des 2 objectifs précédents. Cette activité sociale doit avoir un impact significatif sur l'économie de l'entreprise. Ici, à la différence des entreprises de l'ESS, l'activité commerciale devient secondaire et sert à atteindre le but d'utilité sociale fixé. Un critère de modération salariale est également fixé.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE CE « LABEL » ?

Il permet de soutenir les entreprises de l'ESS qui en ont le plus besoin au regard de leur activité. En accordant à des financements spécifiques, cela peut permettre de boucler un tour de table : ESUS ouvre aux financements issus de l'épargne salariale solidaire (fonds dit solidaires ouverts aux salariés dans les entreprises) qui viennent abonder des fonds type France Active Bretagne... (aides en trésorerie pour aider les projets à se lancer...). Le label ESUS permet d'y avoir accès sans toutefois donner un droit de tirage sur ces financements. Autre intérêt : ce label État sera présent sur tous les documents de communication et objective cette recherche d'utilité sociale notamment dans les rapports avec les collectivités locales. Dans le cadre de la commande publique pour les marchés à clauses sociales cela peut constituer un critère distinctif... Mais plus largement, l'ESUS formalise une démarche presque philosophique : comment je vis mon entreprise dans son territoire et avec ses partenaires.

Recueilli par Raymond Paulet.



Découvrez l'ESS : « Mon entreprise passe en ESS », un des temps réguliers de RÉSO solidaire

BON À SAVOIR

Depuis la loi Hamon de 2014, les entreprises de l'ESS incluent indistinctement des associations, coopératives, mutuelles, fondations ou sociétés commerciales répondant aux principes suivants : la poursuite d'un but d'utilité sociale ; une gouvernance démocratique, associant les parties prenantes de l'entreprise ; le réinvestissement de la majorité des bénéficiaires dans le fonctionnement de l'entreprise pour assurer son maintien et son développement.

Les deux problématiques qui se posent le plus aux porteurs de projets qui veulent intégrer ESUS : qu'est-ce que je mets dans l'organe de gouvernance démocratique (trouver le bon équilibre dans cette ouverture à mon écosyst-

-ème constitué en premier lieu des salariés mais aussi des clients, partenaires...), et comment je rédige mon utilité sociale.

De droit, les entreprises de l'IAE (insertion par l'Activité Économique), entreprises adaptées, ESAT... peuvent bénéficier de l'ESUS, dès lors qu'elles relèvent bien de l'ESS.

Le label ESUS est attribué pour deux ans lorsque la structure a moins de 3 ans d'existence, pour 5 ans pour toutes les autres.

Ne pas confondre avec le nouveau statut juridique de la « société à mission » créé par la loi du 22 mai 2019 dite loi « PACTE ». Dans un cadre moins contraignant, une société à mission est une société qui intègre dans ses statuts un objectif d'ordre social ou environnemental.

ISABELLE GANON

« LE COLLECTIF EST INTELLIGENT »

« Je suis en EARL depuis 2009. Avant j'étais DRH dans un grand groupe. J'ai commencé en portage salarial, puis auto entrepreneur. Avec ma société « Énergie relationnelle », je développe l'intelligence collective. Le collectif c'est la condition pour que les compétences et les capacités de chacun puissent se réaliser. Je fais du coaching, notamment pour demandeurs d'emploi. Je développe actuellement un outil, la cuisine énergie, qui corrige les déviations alimentaires. Cela aide à retrouver un équilibre. L'alimentation influence notre comportement, qui impacte nos relations. Je me suis rapprochée de RÉSO solidaire en suivant plusieurs temps d'échanges, ces partages me donnent des retours qui me permettent de me réajuster et de sortir de l'isolement. Le label ESUS pourrait être l'opportunité d'associer les parties prenantes au bien-être au travail. Des clients mais aussi d'autres acteurs qui sont sur ce champ d'action du bien-être au travail et de la coopération. Il faut rétablir la relation de confiance qui est nécessaire au collectif. »

www.energie-relationnelle.com



REPÈRES

La Direccte peut donner avis et conseils afin d'aider à la rédaction des projets de statuts en amont.

CONTACT :

Thierry Courret - DIRECCTE Bretagne
mail : thierry.courret@direccte.gouv.fr

LE SCOOP POUR TRANSMETTRE SON ENTREPRISE EN SCOP

Le constat : d'ici la fin 2020, 7700 entreprises de 5 à 200 salariés - soit une PME sur deux de cette taille et un emploi sur deux - seront en situation de reprise, suite au départ en retraite de leurs dirigeants ! Et de plus en plus de cédant.es envisagent de transmettre leur entreprise à leurs salarié.es, en la transformant en SCOP (Société Coopérative et Participative). Initié en 2020, l'enjeu du programme de promotion piloté par RÉSO solidaire est donc de favoriser et de soutenir ces transmissions et reprises en SCOP en Pays de Rennes.

AVEC QUEL OBJECTIF ?

Résultat primordial, la pérennité de l'entreprise est assurée : pas de perte de savoir-faire, c'est une transition douce pour les clients et fournisseurs. Les emplois sont sauvegardés : pas de risque de délocalisation ! La recherche de repreneur.euses n'est pas nécessaire puisque ce sont les salarié.es qui reprennent l'entreprise ! Et plus globalement, c'est donner du sens à l'action, qui va plus loin qu'une simple opération financière : la réaffirmation de valeurs, la transmission d'un patrimoine, un modèle de gouvernance où chaque salarié.e retrouve une plus grande place.

COMMENT ?

La loi ESS Hamon 2014 a créé des dispositifs facilitant cette démarche de transmission des entreprises aux salariés. Il faut savoir que cette transition peut se faire en douceur par des dispositifs tels que la SCOP d'amorçage laissant 7 ans aux cédant.es pour être majoritaires au capital. Cette démarche volontaire d'accompagnement des entreprises est coordonnée par le pôle ESS du Pays de Rennes, RÉSO solidaire, en partenariat avec l'union régionale des SCOP de l'Ouest et la CCI, avec le soutien financier de la Direccte Bretagne. Au menu de ce programme, décliné sur l'année 2020 : repérages, rencontres, temps de formation, ateliers d'information, organisation de visites, sensibilisation des organismes d'accompagnement des entreprises et services de développement économique des EPCI*.

POUR QUELS TERRITOIRES ?

La dynamique d'activités et la reprise d'entreprises sur Rennes ne pose pas de problème. Sensibiliser à la possibilité du mode coopératif peut cependant être appuyé. Cet accompagnement vise plutôt les communes de la seconde et troisième couronne. C'est en s'éloignant de Rennes et de sa première couronne que des besoins apparaissent. Quatre EPCI du Pays de Rennes sont concernés : Rennes Métropole (hors Rennes et première couronne), la Communauté de communes du pays de Châteaugiron, la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et Liffré-Cormier Communauté.

*Établissements Publics de Coopération Intercommunale

L'ESS EN PAYS DE RENNES

L'ESS représente 11.5% des salariés du Pays de Rennes. L'importance de l'Emploi dans l'industrie, dans les services aux entreprises ainsi que dans la sphère publique (administration, enseignement supérieur) tend à minorer le poids de l'ESS sur le territoire, qui représente 1 emploi de l'ESS sur 5 en Bretagne. En comparaison d'autres territoires bretons, l'ESS du pays de Rennes est moins marquée par le secteur social et la sphère agro-alimentaire. Elle offre un tableau sectoriellement plus diversifié. L'ESS y est très présente dans la Santé, développe des activités industrielles mais elle s'illustre particulièrement dans les services à la population : culture, sport, accueil de jeunes enfants...

CHIFFRES CLÉS

L'ESS EN PAYS DE RENNES

1 sur 5

C'est le nombre d'emplois en ESS en Bretagne

11,5%

11,5% des salariés du Pays de Rennes font partie de l'ESS

LES COOPÉRATIVES EN ESS (PAYS DE RENNES)

Elles représentent :

4 414 emplois soit 15,9% de l'emploi en ESS, soit 1,8% de l'emploi général.

385 établissements soit 15,4% des établissements de l'ESS

16.6% de l'emploi de l'ESS (contre 18.5% en Bretagne).

Il faut noter que le moindre développement des coopératives de la sphère agricole y est contrebalancé par l'importance des coopératives bancaires, et plus marginalement par un tissu coopératif plus diversifié (SCOP, coopératives de construction, coopératives de consommation...).

LES COOPÉRATIVES EN ESS (PAYS DE RENNES)

385

C'est le nombre de coopératives en Pays de Rennes (soit 15,4% des établissements dans l'ESS)

4414

Les coopératives représentent 15,9% de l'emploi en ESS en Pays de Rennes (soit 4414 emplois)

16,6%

C'est le pourcentage d'Emploi en ESS en Pays de Rennes contre 18,5% en Bretagne

Source : Rapport RT SCOP de RÉSO solidaire - 2018

Mentions

Direction de la publication : Haud Le Guen

Rédaction : Raymond Paulet

Graphisme : Maruschka Trehen

Comité de programmation : L'équipe de RÉSO solidaire

Comité de relecture : Rémi Beauvils, Nathalie Ollivier, Elodie Duval, François Pigeon

mémo [RÉSO]

LES PROCHAINS NUMÉROS

L'INFO EN CONTINU AUX CÔTÉS
DES ACTEURS : (EN VISIO)

#URSCOP :

- 18 novembre : Scic - 9H30 >12h
- 25 novembre : Scop - 9H30 >12h
- 9 décembre : Scop - 9H30 >12h
- 6 décembre : Scic - 9H30 >12h

Plus d'infos sur
> www.les-scop-ouest.coop

#OXALIS :

- 26 novembre 2020 - 14h > 16h
- 16 décembre 2020 - 10h > 12h

> Plus d'infos sur
www.oxalis-scop.fr

DÉCEMBRE

Bonnes pratiques d'achats responsables

FÉVRIER

Déménagement, des solutions alternatives

AVRIL

Territoire de coopération : Le Blosne

JUIN

L'ESS : questions d'échelle ?

RÉSO solidaire

*Pôle de développement de l'économie sociale
et solidaire du Pays de Rennes*

Maison de l'ESS

15 rue Martenot, 35 000 Rennes

contact@resosolidaire.org

02 99 26 34 60

Avec le soutien de :

